L'ABEILLE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Il faut que l'UNION soit conservée.

MERCREDI MATIN, 22 JANVIER 1834.

POUR GOUVERNEUR
J. B. DAWSON

POUR MAIRE
JOHN H. ROLLAND.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 22 janvier.

Le Daily News, journal publié dans cette ville, s'est déclaré pour le GENERAL DAWSON, comme candidat à la place de gouverneur. Voici donc un nouvel athlète entré dans l'arène de nos discussions politiques, avec la vigueur de ses convictions. A mesure que nous nous rapprochons de l'époque où le vote du peuple doit confirmer nos prévisions, les consciences s'éclairent, la vérité pénètre les masses. C'est ce qu'a compris l'éditeur de la nouvelle feuille. Conduit par une inspiration si généreuse, sa voix trouvera de l'écho. Le temps n'est pas loin où viendront se rallier autour de nos espérances les convictions de tous. Les vœux des fractions sont périssables; il n'y a que l'ordre qui n'admet point d'erreur, parce que la société ne meurt pas. Après qu'une par sa propre action, l'esprit de parti qui n'est que l'individualisme en politique, a parcouru son cours, la vérité se révèle comme un instinct dans la vie des sociétés. Notre thèse est donc une question de doctrines, et *non de noms propres*; une question vitale, et non une satisfaction offerte à la vanité. Aussi nous proposons-nous de démontrer, que les mêmes considérations qui nous font appeler de nos vœux le triomphe de l'unité politique, administrative, nous ont placés sous la bannière du GENERAL DAWSON comme candidat à la place de gouverneur, et sous celle de M. ROLLAND à celle de maire.

Les habitants de Philadelphie sont en mesure de réorganiser leur système de police. Déjà plusieurs améliorations ont été faites, entre autres, celle de défendre d'annoncer à voix haute les heures de la nuit par les gardes de ville. Ce qui était non seulement inconvenant, mais absurde. La ville des amis doit être la moins exposée aux désordres, au tapage et aux excès de tout genre.

Que la ville plus que la nôtre a besoin d'une réforme de la police?—La Nouvelle-Orléans est la place la plus mal gardée de tous les Etats-Unis, et si les moyens de pourvoir à sa subsistance, n'étaient pas aussi faciles, les crimes et les assassinats seraient plus nombreux qu'à la Havane, dans les mêmes circonstances. Les plus critiques. Dans une cité aussi étendue, nous n'avons pour toute garde, qu'un petit corps de 70 à 80 hommes divisés en deux bandes. Quand le Conseil de ville voudra prendre des mesures énergiques pour notre sûreté, il aura acquis de justes titres à notre reconnaissance.

Ceux qui ont observé la marche des événements, sont persuadés que M. Calhoun doit adresser au Sénat un discours sur la question du dépôt des fonds, et qu'il veut s'appuyer sur des raisons semblables à celles émises par M. Clay. Il est assez probable que les sentimens de haine qui l'animent contre le président, le rendent plus virulent et plus vindicatif qu'aucun de ses collègues. Son attaque ressemble à celle de Catilina contre Cicéron—Proférant des injures qui sortent des bornes du respect que l'homme bien élevé se doit à lui-même Andrew Jackson a rendu trop de services, et a été la pierre de touche contre laquelle les attaques de ses adversaires sont venus se briser; il ne peut donc se trouver offensé en aucune manière des outrages qui partent d'une telle source. Ses concitoyens qui savent apprécier ses talents et son mérite, sauront lui rendre justice.

Les débats qui agitent le congrès, relativement à la banque des Etats-Unis, sont d'une nature sérieuse, en raison des mesures odieuses et anti-républicaines que l'on emploie. Les partis se sont organisés sur des bases hostiles au président, et ceux qui jusqu'ici, s'étaient déclarés opposants à cette institution en s'appuyant sur des moyens constitutionnels, changent d'opinion, sont décidés à combattre en sa faveur. Ils n'osaient pu prétendre à quelques chances de succès, si le peuple n'était prononcé pour en venir à un résultat, et n'avait exprimé d'une manière non équivoque, ses véritables sentiments. Ce serait envain que les représentants du peuple suivraient une autre route que celle qui leur a été tracée par leurs constituants. Déjà l'Etat de l'Ohio a tracé à ses représentants la marche qu'ils doivent tenir, et malheur à eux s'ils ne s'y conforment pas. Le Congrès n'est qu'un intermédiaire, que l'agent du peuple, il est obligé de se conformer à sa volonté dans une question d'un si haut intérêt. La banque ayant forfait à ses privilèges, n'est plus digne d'être un lieu de dépôt pour les fonds publics. L'argent a été retiré de ses caveaux, et le peuple, quels que soient les efforts que l'on voudrait faire à son préjudice, est décidé à sanctionner une si juste mesure. que pourraient opposer à la voix d'un peuple puissant, ceux des membres du Congrès qui ont toujours été guidés par la passion et un sordide intérêt? Toutes leurs machinations ne pourraient rendre à la Banque sa splendeur passée.

(*Communiqué.*)

A l'éditeur de l'ABEILLE.

CHEMIN-A-COULISSES DE LA NLLE.-ORLEANS A LA MOBILE.

On a présenté à notre Législature un acte pour incorporer une compagnie ayant pour but de construire un chemin-à-coulisses de la Nouvelle-Orléans à la Mobile, par Bâton-Rouge. Ceux qui sont à la tête de ce projet ont résolu de faire leur fortune par la vente de leurs terres situées dans les faubourgs *Carrollton, Lafayette*, et les *autres faubourgs d'en haut*; ils comptent arriver à ce résultat bon gré, malgré, dès qu'ils auront obtenu cette charte.

Il n'y a point de doute qu'un chemin-à-coulisses jusqu'à la Mobile, serait d'un grand avantage pour la Nouvelle-Orléans; la question est de savoir comment cela peut s'effectuer et quels seraient les moyens les moins dispendieux.

L'endroit du chemin à coulisses de Ponchartrain qu'on appelle "le coude du Canal Marigny," devrait-être le point de départ. La ligne de coulisses irait de là, jusqu'au fort du Chef-Menteur.

Au Chef-Menteur, il y aurait un bac à vapeur avec des coulisses sur le pont, construit exprès, pour traverser de l'autre côté, appelé "les Rigolets"—de là, le chemin à coulisses continuerait le long du rivage jusqu'à la jonction du lac Ponchartrain avec le lac Borgne, et à cet endroit serait un bac-à-vapeur, conduit de la même manière que le premier, pour passer de l'autre côté du lac. Alors, en arriverait près de l'embouchure de la rivière aux Perles, qui ressemble aux petites rivières Guillory, Pascagoula, et peut-être quelques petits ruisseaux de peu d'importance, dont la traversée ne présente pas de difficultés, et on irait droit à la Mobile.

Les avantages que cette ligne de communication offre, sont que, de l'embouchure de la rivière aux Perles, le produit de toute cette contrée peut-être expédié à la Nouvelle-Orléans; elle présente un moyen commode et expéditif de transport pour les habitants de la baie St.-Louis, Pascagoula &c. et surtout pour la Mobile; la distance de la Nouvelle-Orléans à la Mobile ne serait alors que de 50 lieues, tandis que l'autre route est deux ou trois fois plus longue; un autre avantage, c'est de communiquer en peu d'heures, des forts de Chef-Menteur et des Rigolets avec la Nouvelle-Orléans, et il n'y a point de doute que le gouvernement général ne coopérait volontiers cette entreprise.

L'Etat de la Louisiane devrait entreprendre lui-même ce grand ouvrage national. La dépense ne s'élèverait probablement pas à plus d'un million de piastres. L'Etat peut obtenir de l'argent sur ses bons, portant 5 pour cent d'intérêt et pourrait aisément se rembourser par des droits de péage et un fonds d'amortissement après que le chemin serait en opération.

Un homme de talent, versé dans cette partie, approuve le plan ci-dessus.

AUX LEGISLATEURS.

DE L'INFLUENCE DU GOUVERNEMENT SUR LES MOEURS.

"En retressant l'arbuste, on voit dans la nature
" Des mœurs du genre humain la fidèle peinture."
DEMOCRITUS.

Les archites des temps ont malheureusement prouvé, que la prédication sous quelque forme qu'on la considère; dans les leçons de la philosophie, dans les exemples de l'histoire, dans l'enthousiasme des poètes, dans les *oracles de la chaire* évangélique, dans les préceptes de la synagogue, dans l'inspiration des prophètes, dans le zèle des patriarches, dans la bouche de tous les orateurs des nations quelconques; n'a point formé et ne formera point de peuple vertueux.—Quel sera donc le vrai prédicateur?—C'est le gouvernement. Quand celui-ci aura fait son devoir, je répondrai de tous les autres; car il ne suffit pas de l'énoncer, il faut le prouver, et c'est ce que je vais entreprendre.

Deux forces émanées de l'énergie créatrice, la force *centripète* et la force *centrifuge*, ainsi que Képler l'avait entrevue, et que Newton l'a démontré, ont réglé le monde physique. Les astres, poussés vers un centre commun, et repoussées en même temps à la circonférence de leurs orbites, font des révolutions imperturbables d'où résulte l'harmonie universelle. Deux ressorts que la prédication n'a pas, et qui sont au pouvoir du gouvernement, pourraient aussi arranger le monde moral, autant du moins que la régularité est compatible avec l'erreur. L'une éloigne du vice, c'est la *punition*; l'autre rapproche de la vertu, c'est la *récompense*.

Celui-ci est le ressort qui réprime le vice. Nos ménagais un exemple terrible du déluge, mais ces hommes pervers ne connaissaient pas les catarractes du ciel dans la main du patriarche. Le gouvernement tient les instruments du supplice. Les Israélites abandonnaient leur Dieu, les prophètes annonçaient la stérilité, la captivité, l'opprobre et la mort; mais ce peuple, en regardant autour de lui, voyait que la prospérité, il s'enorgueillissait dans le bonheur. Le gouvernement peut avoir encore le même avantage pour le vice. *Les poètes*, dans les fables, nous montrent le vice puni; mais le se trouve dans l'histoire qu'il y a plus d'heureux que de vertus récompensées.—Un gouvernement juste fera cesser le scandale quand il le voudra. Vous, vous, nous disent les philosophes, dit-il être [illegible] jugez-le parce qu'il naît à vos semblables et à vous [illegible] juger d'Etat à lundi, 13 d[illegible] midi.

[illegible] Total [illegible]

M. Bayon ayant obtenu le nombre requis, a été déclaré dûment élu Imprimeur d'Etat pour l'année 1834.

Le sénat s'est retiré.

M. Jurgendre a fait la motion que la chambre s'ajourne.

Sur la question de cette motion, M. Gardenier a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Adams, Barrow, Brandebel, Cannonge, Charpentier, Clifton, Dagney, Davidson, False, Forstall, Johnson, Legendre, Marigny, Mulhollan, Patton, Rousse, Sibley, Taylor, Thibodeaux et Walker ont voté dans l'affirmative—20 nim.

Et que MM. Augustin, Breau, Brown, Bullard, Duclos, Garland, Guillet, Hon. Lagarde, Lemassier, McRae, Nichols, Perche et Vourlhes dans l'opposition ont voté dans la négative—14 nim.

En conséquence, cette motion a été adoptée, et la chambre s'est ajournée à demain, 10 heures du matin.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 23 JANVIER 1834.

BABATS DU ABBY.

Comédie vaudeville en trois actes, de M. Anedot.
On finira par.

LE PHILTRE CHAMPENOIS,

Vaudeville en un acte; imitation du Philtre, grand opéra.

Incessamment la 1ère. représentation de THEOBALD ou le RETOUR DE RUSSIE, comédie vaudeville en un acte.

En attendant LUCRECE BORGIA, drame en 3 actes et en 5 parties, QUONIAM, comédie vaudeville en deux actes.

SALLE D'ORLEANS.

MERCREDI PROCHAIN, 29 JANVIER 1834.

au bénéfice de M. E. BERTUS.

Grand Bal Paré

précédé d'un

BAL D'ENFANTS

qui commencera à 5 heures et finira à 9 heures. Le grand Bal aura lieu immédiatement après. 21 jan

SALLE D'ORLEANS.

MESSIEURS les sociétaires des Bals de Société Masqué, sont informés que le second bal de cette saison aura lieu lundi prochain, 27 du courant. Ils voudront bien faire demander chez M. Jn. Davis, leurs billets pour ce jour.

Les porteurs de supplément voudront bien les avoir avec eux pour éviter tout retard à la porte. Par ordre du comité. 21 jan

SALLE DE BAL.

AU COIN DES RUES D'ORLEANS & BOURBON

MERCREDI, 22 JANVIER,

Grand BAL paré et masqué.

Prix d'entrée—une piastre.

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leur canne et chapeau, ils trouveront également un magasin de costumes et de masques. 8 janv

AVIS—Le soussigné inspecteur des poids et mesures, prévient toutes personnes faisant usage des poids, mesures, balances, *yardes, barils* dans la cité de la Nelle. Orléans, d'avoir à les faire vérifier d'ici à la fin du mois, conformément aux lois de cet Etat, et aux ordonnances de police.

22 janv—3 FRANCOIS LAFARGUE.

AVISO—El que suscribe, inspector de pesos y medidas, anuncia á todas las personas que usan de pesos, medidas, libras, varras, barriles, en la ciudad de la Nueva Orleans, que tengan á hacer verificarlos de este dia al fin del mes, conforme á las leyes de este estado y á las ordenancias de policia.

22 enero FRANCOIS LAFARGUE.

Banque de l'Etat de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1834.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette institution qu'une élection de douze directeurs, aura lieu à la dite Banque le lundi, 10 février prochain, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 2 heures de l'après-midi. RICHARD RELF.

Cette Banque escompte des Traites sur Paris, Havre, Nantes, Bordeaux et Marseille, payables à Paris, et tire sur Paris. 22 jan

SYSTEME D'ECRITURE
A L'ACADEMIE,
No. 92, RUE DE CHARTRES.

MESSRS. HALSEY & BOSWELL, informent respectueusement les citoyens de la Nouvelle-Orléans et le public, que les succès qu'ils ont obtenus depuis l'ouverture de leur académie, les ont tellement encouragés, qu'ils sont décidés de se fixer en ville d'une manière permanente.

Ils enseignent aux dames, une manière d'écrire correcte, élégante et qui plaît à la vue. Aux messieurs, de l'approvisionner, à la fois, libre, hardi, expéditif et complet d'expressions, adopté, usité dans le commerce. Il est bien entendu que le cours d'instruction n'est point interrompu dans quelques heures, mais doit embrasser une espace de temps convenable à l'intelligence des étudians. Ils se transporteront chez les personnes qui préféreraient prendre des leçons.

La Tenue de Livres en partie double, sera enseignée d'après les meilleurs systèmes, qui embrassent toutes les innovations de cet art, adopté au commerce des Etats-Unis dans ses relations domestiques et étrangères.

De plus amples renseignements seront donnés à leur académie.

Ils se réfèrent respectueusement aux personnes de cette ville dont les noms suivent: W. G. Hewes & co., Dart & co.; rue Gravier, No. 25; J. W. Breedlove & co.; J. Duprat; G. W. Harby et Edward Chittenden de l'Académie d'Harby.

LA BOTICA de Mr. Michinard, située en la calle de San Felipe, y Condé, pasó al que suscribe, la que ofrece sus servicios al público.

DIEGO MORALES.

22 Enero

LA PHARMACIE de M. Michinard, située à Bonneigne des rues St. Philippe et Condé, a été achetée par le soussigné, qui offre ses services au public.

22 jan—3 DIEGO MORALES.

IL a été conduit à l'écurie de Chs. Billot, rue de la Levée, faubourg Marigny, encoignure d'Enghien, avant hier soir, un cheval et un dray. Le propriétaire est prié de venir les réclamer en payant les frais. 22 jan

DETENU à la geôle de la paroisse St. Jean Baptiste, le nègre créole nommé THOMAS, appartenant à M. Théodore Sacjond, Nouvelle-Orléans. Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jn. Baptiste, 18 janvier 1834.
22 jan—4; pp A. LUMINAIS, shérif.

MONSIEUR BROCARD voulant se rendre aux vœux que lui ont exprimés plusieurs familles recommandables de cette ville vient de disposer un local très vaste pour former une école de musique, dans laquelle les élèves, puisants de bons principes, pourront avec l'émulation que donne toujours la rivalité obtenir des résultats que la méthode ordinaire ne peut laisser espérer.

Cette école sera formée à l'instar du Conservatoire Royal de France.

Il y aura 3 classes.

Chaque classe durera une heure et demie.

Dans la première classe, la leçon sera partagée en deux parties; la première partie sera entièrement consacrée à la théorie musicale, et chaque élève devra sur un tableau exprès, faire l'application de ce que le maître aura dit. La seconde partie de la leçon sera employée à faire chanter les élèves en chœur, c'est-à-dire que les leçons seront disposées à 4 parties, que chaque partie étant graduée, le plus fort comme le plus faible pourra dans le même morceau, prendre la partie qui convientra à sa force.

La seconde classe sera pour les élèves qui sachent déjà un peu solfier, voulant apprendre à chanter. Dans cette classe préparatoire, [dite de vocalise] les élèves apprendront à moduler leur voix, à poser les sons, à faire la roulade, la cadence, à phraser; en un mot à donner de l'expression à une musique sans paroles.

La 3ème classe pour être suivie par toutes les personnes qui ont déjà chanté, et voudraient se perfectionner.

Pour la première classe, l'heure sera de midi à une heure et demie, les mardis, jeudis et samedis.

Pour la seconde classe, les jours seront les mêmes de 1 heure et demie à 3 heures.

La 3ème classe, sera les lundis, mercredis et vendredis de 11 heures et demie à 1 heure.

Chaque élève ne pourra s'abonner que pour 3 mois au moins.

Le prix de chaque classe sera de 30 piastres pour le trimestre.

L'adresse de M. Brocard, est rue St. Pierre, entre Royale et Bourbon. 22 jan—6,2pa

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, 5 février prochain, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente pour compte de la succession de feu Thomas Love, dans la rue Tchoupitoulas, le fonds d'un café et autres effets mobiliers.

Conditions de la vente: Comptant.

22 jan W. C. DUPLESSIS, rég.
Par ordre de la cour,

A VENDRE pour cause de dissolution de société une Exhibition très convenable pour les villes du Nord ou pour le Mexique. S'adresser rue Ste. Anne, No. 80, chez Lepeintre. 22 jan—2

Brig Sarah, Harris, New York — D. de Clouet
Goél. Comets, Preiss, Campêche — F. Tio.

Arrivés

Brick Kinnison, Hall, de la Havane
Brick Sophia, M. Parrot, de Pt. Cavallo
Goél. Ontario, Wish, de Portland
Goél. Providence, Sparks, de Providence
Goél. Sarah, Steele, Mobile
Bateau à vapeur Nashville, de Nashville.
Bateau à vapeur Helen Dunlap, de Louisville
Bateau à vapeur Vermillion, Dough, de Baton-Rouge

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et PITTSBURG.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur OHIO, capitaine Jesse Hart, ayant une partie de son chargement engagée, partira mercredi, 22 du courant. Pour fret ou passage, (ayant de bons emménagements) s'adresser à bord, ou à

TOURNE et BECKWITH,
21 jan rue de Nelle. Levée, Nos. 28 et 29.

PASSAGE POUR LIVERPOOL.

La belle barque fine voilière LOUISA, capitaine Myers, construite à Baltimore, doublée et chevillée en cuivre, partira sous peu de jours; elle peut prendre quatre passagers, qui seront supérieurement logés. S'adresser à bord, au coin du Warf, de la Presse à Coton d'en bas, ou à HARRISON, BROWN & Co.
22 janv rue Royale, No. 117.

POUR TAMPICO.

La goélette TWO-BROTHERS, capitaine J. P. Harper, partira positivement jeudi, le 23 courant. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

21 jan P. BOOTH & CO.

A FRETER.

La goélette TALBOT JONES, (construction de Baltimore,) doublée et chevillée en cuivre, capitaine Berry, de 89 tonneaux, portant 800 barils, elle est excellente sous tous les rapports. S'adresser à 21 jan HARRISON, BROWN & Co.

A FRETER.

Le brick de première classe GARNET, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Burgess, du port d'environ 194 tonneaux, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau, No. 13.

17 jan LOGDEN & CO.

SOULIERS pour femme à l'épreuve de l'eau—Reçu récemment de New-York, quelques centaines de paires de Souliers de gomme élastique, travaillés dans un genre supérieur, et propres aux personnes qui ont des pieds sensibles; on les vendra par douzaine ou par paires à très bon compte. AYER & CO,
22 jan rue de la Levée, No. 40.

BETES A CORNES—Trois Taureaux de véritable race anglaise, importés dans ce pays, par Lewis Saunders du comté de Gallatin, dans le Kentucky, seront exposés dans les rues de cette ville, aujourd'hui, 22 janvier, aux amateurs de bonne viande. Les bœufs ci-dessus seront offerts en vente samedi prochain, chez THOMAS HYDE,
22 jan—1 rue du vieux Marché, No. 7.

BEURRE DE GOSHEN et GOSHEN—10 barillets et 10 demi barillets Beurre de Goshen; 15 caisses fromage, en débarquement du navire Mississippi et à vendre par CARRIERE & BORDUZAT,
22 jan rue St.-Louis, No. 11.

CHAUX—619 barils chaux de Thomaston, en débarquement de la goél. Peru, quelques barils magasin No. 1, à vendre par
22 jan LINCOLN & GREEN.

GARDES D'ORLEANS,

ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes Dimanche, 2 de février, à 7 heures et demie du matin, uniforme d'hiver.

Par ordre de capitaine,
C. CRUZAT, serg. maj.

N. B. Les membres de la compagnie sont prévenus que l'élection de sous-lieutenant aura lieu ce jour. 22 jan

GRENADIERS.

La compagnie sortira dimanche, prochain en bourgeois, et le rendez-vous est chez le capitaine, rue d'Orléans, entre les rues Bourgogne et Remparts, pour affaires importantes de la compagnie. Tous les membres sont requis de s'y trouver. Par ordre du capitaine,

B. DUPERAIN,
21 jan sergent major.

$25 DE RECOMPENSE.

S'EST absenté de chez la soussignée, le 16 du courant, le petit carteron très clair nommé WILLIAM, âgé de 11 ans. Il était vêtu lors de son départ, d'un pantalon de casimet gris et une chemise de tricot mouchetée; sans chapeau, ni gilet, taille de 4 pieds 3 ou 4 pouces; il a une dent de devant cassée, il parle l'anglais et le français. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera chez sa maîtresse. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivis conformément aux lois de cet Etat.

JOSEPHINE NICHOLAS,
No. 51, rue de la Levée, entre Toulouse et Jefferson
21 jan—3

$10 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez la soussignée, le 29 décembre, de l'année dernière la crifionne nommée BETSY ou MARIE-LOUISE, âgée de 27 ans, taille de 4 pieds 8 pouces et demi. Elle était vêtue lors de sa fuite, d'une robe de lilas dont la couleur était passée, elle a aussi une marque de cicatrice dans la paume de la main gauche, et un coup de couteau sur le bras droit; elle parle l'anglais et le français.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas lui donner asile sous peine d'être poursuivis d'après les lois de l'Etat. JEANNE MATHIEU,
21 jan—3 rue Toulouse.

Rose et Ashburn vs. Tunnage.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Phon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi, 3 février, à 4 heures, au Principal, 1 bois de lit, 1 matelas et 6 chaises, saisis dans l'affaire ci-dessus.

22 jan B. BEAUREGARD, marshal

McLeod & Campbell vs. John Smith.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Phon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 30 janvier, à 4 heures, sur les lieux, rue Gravier, 2 tables à cartes, 2 bois de lit, fourniture de lits, &c., 1 garde-feu, une table commune, 1 long chaises, 1 side-board, et divers articles de meubles de maison, Saisis dans l'affaire ci-dessus.

21 jan B. BEAUREGARD, marshal.

AVIS—M. FLEURY GENERALLY est mon fondé de procuration pour régler la succession de Louis Théodore Favre Daunoy.

CHS. F. DAUNOY, héritier
20 jan—1m sous bénéfice d'inventaire.

UN jeune français parlant l'Anglais, capable de tenir les livres et ayant l'expérience des affaires, désire se placer dans une maison de commerce. Il s'engagerait aussi, connaissant parfaitement la musique, à l'enseigner dans la famille du négociant qui l'emploierait. Ses prétentions seraient très modérées, son principal but étant de s'occuper.

S'adresser pour plus amples renseignements chez MM. Gazeaux & Bouton, rue Royale, No. 103. 20 jan—6

AVIS AU PUBLIC.

L'AGE avancé du consignataire joint à une attaque de paralysie le mettent dans l'impossibilité de soigner ses propriétés, consistant en deux habitations établies en sucreries, l'une tenant à Donaldsonville sur laquelle il y a une belle sucrerie montée de deux équipages et d'une belle machine à vapeur, qui possède l'avantage au moyen d'un seul puits de neuf pieds de diamètre et onze pieds de profondeur, de fournir abondamment de l'eau, dans la plus grande sécheresse; il y a en outre une grande quantité de cannes qui peuvent faire exprimer de trois cents cinquante à quatre cent boucauts de sucre à la prochaine récolte, quarante et six d'esclaves; et tout le matériel nécessaire à l'exploitation de la récolte; elle sera vendue ou affermée ou donnée en société à un homme reconnu pour être bon cultivateur pour un terme qui ne soit pas moins de sept années le tout à des conditions très avantageuses pour celui qui voudrait l'avoir à une des conditions ci-dessus, s'adresser sur les lieux.

Une seconde habitation à une lieue de l'entrée du bayou Lafourche également montée de deux équipages et d'un moulin horizontal, il y a sur la dite habitation, une superficie environ de trois cent cinquante arpens prêts à mettre en culture, plusieurs édifices et les barrières en bon état, il y a vingt arpens de cannes de l'année, qui fourniront une assez grande et considérable quantité de plants pour faire une belle plantation, il fournira en outre du plant pour environ cent arpens. Elle sera donnée aux mêmes clauses et conditions que la précédente, ainsi que trente têtes d'esclaves propres à la culture, et quelques autres avantages que l'on connaîtra en venant faire visite.

On offre également une très belle propriété située dans la ville de Donaldsonville et dans la plus [illegible] situation, une très belle maison [illegible] une cuisine également [illegible] le long pavanes [illegible]

VENDRE [illegible] Bon[illegible] la propriété [illegible] Prés[illegible] situés au [illegible] vant plan tracé par Bel[illegible] mai 1833, et désignés [illegible] et 13. Ces terrains sont [illegible] et la façade de l'île sur le chemin [illegible] Feliciana et St. Aug[illegible] [illegible] 120 de profondeur, [illegible] de 6 pouces 2 1/2 lignes sur 1,0 pied 4 lignes [illegible] et le No. 10 qui a la même [illegible] No. 4 [illegible] 120 pieds 2 pouces de profondeur.

Conditions: Deux cinquièmes comptant, le [illegible] de 16 février 1835, 1836 et 1837, en billets endossés [illegible] portant hypothèque. 21 jan

PAR D. J. DOMINGON.

IL sera vendu vendredi prochain, 24 du courant, une [illegible] pour compte de qui il appartiendra, à 11 heures du matin, devant son magasin d'encan, rue St. Louis:

22 caisses Vin de Grave, 12 bouteilles; 60 do. vin rouge; St. Julien; 75 do. do. blanc Cantilou; 34 do. do. rouge; 20 do. do. Menoc; 171 barils de vin blanc; 50 caisses vin de Champagne; 2 malles parfumeries; 4 caisses fleurs artificielles, 4 caisses ménage d'enfans en faïence jaune et blanche, &c., 450 caisses Savon du Nord. 22 jan

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu samedi prochain, 25 du courant, la négresse SUSAN, âgée d'environ 28 ans, faisant parfaitement la cuisine française et anglaise, excellente blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison, et sujet docile. Elle s'entend parfaitement à faire le marché, très fidèle et très intelligente. Elle parle le français et l'anglais, acclimatée et bien portante, n'ayant jamais été malade depuis qu'elle est dans le pays. Elle a eu la fièvre jaune, elle est garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par devant Ch. Le Gardeur, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22 jan

PAR F. DUTILLET & T. MOSSY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, jeudi le 20 Février prochain et jours suivants, il sera offert en vente publique à la Bourse Hewlett, à midi, les propriétés ci-dessus dépendant de la succession de feu dame Céleste Adelaïde Derussé, décédée épouse de Louis d'Aquin, savoir: 1o. L'habitation située en sucrerie située dans la paroisse Jefferson, à 8 milles environ au dessus de la Nlle. Orléans, et du même bord du fleuve, courant, entre lignes parallèles jusqu'au Lac Pontchartrain, contenant une profondeur très grande, mais dont l'étendue n'est pas encore précisément connue. Cette ferme sera vendue d'abord, en lots de 2 arpents de face, avec toute la profondeur, excepté les 4 arpents du centre sur lesquels sont les principaux établissements, lesquels 4 arpens seront vendus en un lot avec toutes les bâtisses, telle que maison de maître, sucrerie, cabanes, magasins, &c. &c. avec la seule réserve du moulin à sucre, et machine à vapeur, et autres mécaniques y attachées et des deux jeux de chaudières à sucre, lesquels articles seront vendus séparément et pour être enlevés par l'acquéreur un mois après la vente.

Un plan de cette habitation sera immédiatement exposé à la bourse pour divers détails. Faute d'adjudication de la terre en lots ainsi qu'il est dit ci-dessus, elle sera immédiatement après offerte en vente en un seul lot sans réserve des objets ci-dessus mentionnés.

2o. 75 Esclaves, acquis par Louis D'Aquin avec la dite habitation, de Messrs. Calonge & Delvalle; bons esclaves, la plupart jeunes et dans la force de l'âge, de tous les métiers utiles sur une habitation.

3o. 30 Esclaves acquis d'autres personnes de différens sexes, âges et métiers.

4o. Un terrain et la maison et autres bâtisses qui sont dessus, occupé actuellement par Mr. Hubert Rémy, situé rue Condé, entre Dumaine & S. Philippe, ayant environ 30 pieds français de face à la rue Condé sur environ 80 de profondeur.

5o. Un autre terrain adjoignant le précédent, ayant environ 30 pieds français de face à la rue Condé, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions:—La terre par lots ou toute l'habitation, selon le cas, payable en quatre échéances d'égale somme, au quinze Janvier de chacune de ces quatres années 1835, 1836, 1837 et 1838.

Les esclaves mentionnés au 2e. article aux mêmes termes, aussi en quatre paiements.

Les esclaves mentionnés au 3e. article, à un et deux ans, du jour de la vente.

Les terrains en cette ville, payables en trois termes égaux d'un, deux et trois ans du jour de la vente. Le tout avec billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Le moulin et la machine à vapeur, ainsi que les deux jeux de chaudières à sucre, payables à un an du jour de la vente.

Des affiches contenant le détail des noms, âges et métiers, qualités et vices des esclaves, ainsi que d'autres indications sur les propriétés seront distribuées avant la vente.

L'habitation et les esclaves mentionnés au 2e. article seront vendus sujets à l'hypothèque de Messrs. Calonge et Delvalle, vendeurs à Louis D'Aquin de l'habitation, avec l'expresse condition que le parfait paiement des acquéreurs des billets seront remis en dépôt à la Cour des Preuves de la Paroisse Jefferson pour obtenir mainlevée de cette hypothèque.

Il est inutile de s'étendre sur les avantages qu'offrira cette terre immense et couverte de bois superbes, dès que la construction du chemin à coulisse de Carrollton sera achevée. Elle est traversée dans sa largeur par le chemin qui conduit par la Metairie à la Nlle. Orléans, une courte de pieds d'une lieue que le chemin du fleuve. Réserve sera faite sur les lots intérieurs en faveur des lots situés au dessus du droit de passage sur ce chemin. 21 jan 2pa

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 29 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi, 15 Lots de Terre, situés à proximité du Canal Carondelet, conformément au plan dressé par Jh. Pilié, déposé à la Bourse.

Conditions: à 6 mois, 1 et 2 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 jan

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 22 de Janvier prochain, il sera vendu, à midi, au café de la Bourse, pour le compte des créanciers de Mr. J. B. Orr—400 Nègres, hommes, femmes et enfants. *UNE HABITATION* située dans la paroisse St. Jacques, rive gauche de la Rivière, à environ 18 lieues de la ville, mesurant 14 arpents de face, établie en Sucrerie. Les petites affiches donneront la description de cette propriété, aussi les âges et qualités des esclaves.

Une habitation située dans la paroisse de Ste-Hélène, dans le bas du quartier connu sous le nom de French Settlement, ayant 6 arpents en face à la rivière Amite, sur 40 de profondeur, formant une totalité de 240 arpens de superficie, bornée du côté d'en haut par Joseph Hand et par en bas par des terres vacantes.

Conditions:—Les esclaves payables en Mars 1835; l'habitation à 1, 2, et 3 ans de terme, à compter du 1er. Mars 1835; le tout en billets endossés & hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les billets seront faits payables au domicile de la Banque de l'Association Consolidée, et porteront un intérêt de 10 pour cent en cas de retard dans le paiement.

M. l'Editeur de la gazette de Donaldsonville est prié d'annoncer l'avis ci-dessus, est d'envoyer son compte au soussigné, pour règlement. 21 déc

PAR H. J. DOMINGON.

MERCREDI prochain, 22 du courant, il sera vendu à 4 heures de l'après-midi, au domicile du feu Victorine Boutin, Fbg. du cœur de la rue Toulouse, numéro 141, par ordre de son exécuteur testamentaire, le mobilier de la dite défunte, la vente aura lieu en un seul lot et comme il y a inventaire fait en la succession lors de la vente.—*Conditions*: Comptant. 15 jan

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le samedi, 25 janvier courant, à midi, à la Bourse, UN LOT DE TERRE, mesurant 33 pieds de face à la rue Planche, sur 138 pieds 7 pouces de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Courcelet.

Conditions:—Moitié comptant, et le reste à 6 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 jan—8

JOHN WILCOX & Co., rue de Chartres, viennent de recevoir par les derniers navires de New-York, un nouvel assortiment de Bottes et Souliers de leurs fabriques, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail. Ils y appellent l'attention [illegible] du public. 5 jan

[illegible] Samuel CHANGENO, [illegible] dans [illegible] de la [illegible] ville et [illegible] Canal, [illegible] jusqu'à deux et [illegible] Ad[illegible] vend [illegible] son [illegible] du public.